

Politique institutionnelle d'internationalisation du Cégep de La Pocatière

Type de document :

Règlement Politique Directive Procédure

Instance d'approbation :

Conseil d'administration Comité de direction

Politique adoptée le 17 mai 2006.

Mise à jour le :

25 mars 2009

 **18 mai 2016**

L'utilisation des termes génériques masculins permet d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	5
2. ÉNONCÉ	5
3. DÉFINITIONS	5
4. CHAMPS D'APPLICATION	7
5. PRINCIPES	7
6. AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	8
6.1. Axe 1 – L'éducation et la formation	8
6.2. Axe 2 – La mobilité	9
6.3. Axe 3 – L'exportation du savoir-faire	9
6.4. Axe 4 – Le positionnement et le rayonnement sur la scène internationale	9
7. RÔLE ET RESPONSABILITÉS	10
7.1. Étudiant.....	10
7.2. Membre du personnel	10
7.3. Responsable de programmes – ou coordonnateur (pour les départements sans programme)	10
7.4. Conseiller(s) chargé(s) de l'internationalisation	10
7.5. Comité « Cégep La Pocatière sans frontières »	11
7.6. Gestionnaire chargé de l'internationalisation du Cégep	11
7.7. Service des affaires étudiantes et communautaires.....	11
7.8. Service de l'organisation scolaire.....	12
7.9. Direction des études	12
7.10. Direction générale.....	12
8. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS	12
9. APPLICATION	13
10. APPROBATION	13
11. ENTRÉE EN VIGUEUR	13

1. OBJET

Cette politique vise à permettre la mise en œuvre d'un processus d'internationalisation des activités du Cégep de La Pocatière de façon concertée et structurée pour enrichir les pratiques éducatives et notre milieu.

2. ÉNONCÉ

Le gouvernement du Québec a adopté en 2002 une stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise. Fondée sur des principes d'ouverture sur le monde et d'éducation dans une perspective mondiale et citoyenne, cette stratégie met de l'avant quatre axes d'intervention, nommément :

1. l'éducation et la formation;
2. la mobilité;
3. l'exportation du savoir-faire;
4. le positionnement et le rayonnement sur la scène internationale.

Le Cégep est présent sur la scène internationale depuis plusieurs années en soutenant des projets de mobilité étudiante et enseignante, tant à la formation régulière qu'à la formation continue, ou des projets d'exportation du savoir-faire.

Les nombreuses ententes avec des établissements d'enseignement à l'étranger témoignent aussi de ce dynamisme. La vie institutionnelle s'est constamment enrichie de dimensions internationales et leurs retombées ont aussi trouvé écho dans notre milieu.

Fidèle aux orientations des deux derniers plans stratégiques, cette politique puise aussi ses valeurs dans le projet éducatif qui nous invite à développer un milieu et des conditions propices au développement de l'autonomie et des compétences, compétences impérativement orientées vers l'international pour répondre aux exigences du contexte de mondialisation caractérisant ce début du 21^e siècle.

3. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente politique, les définitions suivantes sont retenues :

3.1. Cégep

Collège d'enseignement général et professionnel. Dans le cas de cette politique, le terme Cégep désigne à la fois le Cégep de La Pocatière et le Centre d'études collégiales de Montmagny.

3.2. Étudiant

Toute personne inscrite à un cours ou à un programme d'études au Cégep.

3.3. Étudiant hors Québec

Étudiant qui est citoyen canadien, mais ne résidant pas au Québec.

3.4. Étudiant international

Étudiant qui ne détient pas, au moment de formuler sa demande, le statut de citoyen canadien ou d'immigrant reçu.

3.5. Exportation du savoir-faire

Secteur d'activités par lequel le Cégep délocalise certains programmes, fournit des services éducatifs ou des expertises techniques à l'international.

3.6. Intégration

Processus d'accueil et d'adaptation permettant à la personne de se développer dans son milieu de vie tout en s'engageant avec autonomie dans sa réussite.

3.7. Internationalisation

Processus institutionnel d'intégration des aspects internationaux dans les diverses dimensions de la vie de l'établissement de formation et dans les programmes d'études, afin de préparer l'ensemble de la communauté collégiale à participer activement à l'univers de plus en plus interdépendant dans lequel nous évoluons (Réf. : Association des collèges communautaires du Canada).

3.8. Mobilité étudiante

Désigne les échanges et les stages de nature créditée ou non qui amènent les étudiants à réaliser un stage en milieu de travail, un séjour d'études dans un établissement partenaire, un stage d'observation et de sensibilisation, un stage de solidarité ou un séjour linguistique (Réf. : Fédération des cégeps).

3.9. Mobilité professionnelle

Désigne les occasions pour un membre du personnel du Cégep de se perfectionner, de partager son expertise ou d'exercer sa profession à l'étranger. Cet exercice doit se faire dans le cadre de son emploi et d'une entente interinstitutionnelle.

3.10. Voyage culturel ou humanitaire

Voyage dont les objectifs sont soit d'un enrichissement personnel, d'un point de vue culturel ou soit d'un soutien à une communauté internationale.

4. CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble de la communauté du Cégep, et plus particulièrement :

- 4.1. à toute personne ou groupe de personnes étudiant ou travaillant au Cégep;
- 4.2. à toute autre personne ou groupe prenant part aux activités du Cégep notamment les centres collégiaux de transfert de technologie;
- 4.3. à tout projet ou activité du Cégep ayant une dimension internationale.

5. PRINCIPES

5.1. Une politique arrimée aux visées de la stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise

La présente politique repose sur les quatre axes d'intervention de la stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise qui sont : l'éducation et la formation, la mobilité, l'exportation du savoir-faire et le positionnement et le rayonnement sur la scène internationale.

5.2. Une politique pour favoriser la mobilisation de tous

Internationaliser les pratiques est l'affaire de tous, étudiants, enseignants, programmes, départements, services et acteurs socioéconomiques du milieu. Le Cégep favorise une approche concertée pour faire en sorte que l'internationalisation et la vie interculturelle soient un ajout socioéconomique et culturel positif et dynamique, riche en retombées de toutes sortes pour le Cégep et le milieu.

5.3. Une politique pour un milieu éducatif favorisant l'intégration de tous

Le Cégep doit être reconnu comme un milieu éducatif accueillant pour tous ses étudiants, du Québec et d'ailleurs. Les étudiants, les enseignants et le personnel doivent être bien outillés pour développer des compétences interculturelles et une sensibilité positive à la diversité culturelle.

5.4. Une politique pour le développement d'une expertise partagée et sans frontières

Le Cégep reconnaît l'importance du développement de l'offre, des projets de mobilité et des partenariats sur la scène internationale et l'apport de la formation à distance et du transfert du savoir-faire pour le rayonnement de sa formation.

5.5. Une politique misant sur une logique d'autofinancement pour le développement de notre formation et du milieu

L'internationalisation des pratiques invite le Cégep à un partage d'expertise et à des collaborations à l'échelle locale et régionale avec un réseau de partenaires socioéconomiques et du monde de l'éducation de plus en plus diversifié. Cette implication invite à la participation financière de tous pour soutenir le rayonnement de nos activités hors Québec et à l'international.

5.6. Une politique à la défense du développement durable

Le Cégep se veut solidaire et respectueux des différences à travers ses projets de formation, de mobilité, d'exportation du savoir-faire et de son rayonnement à l'international. Il travaillera dans une logique de réciprocité, de pérennité et de collaboration avec ses partenaires à l'international et hors Québec.

6. AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

En référence à la stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise, la présente politique propose les axes d'intervention et les objectifs suivants :

6.1. Axe 1 – L'éducation et la formation

Objectifs :

- 6.1.1. Veiller à ce que l'ensemble de la communauté du Cégep puisse acquérir et renforcer dans un contexte de mondialisation leurs compétences, leurs savoirs et leurs habiletés interculturelles en proposant différentes activités et des outils visant le développement de cette expertise.
- 6.1.2. Soutenir toute initiative visant l'enrichissement ou le renforcement de dimensions internationales ou interculturelles dans les programmes de la formation régulière et de la formation continue (Extra Formation) visant une internationalisation de la formation.
- 6.1.3. Promouvoir l'internationalisation des programmes de formation du Cégep et accompagner les enseignants dans l'élaboration de projets visant une internationalisation de la formation.
- 6.1.4. Encourager le perfectionnement du personnel désireux de consolider leur expertise et leurs expériences en internationalisation.

6.2. Axe 2 – La mobilité

Objectifs :

- 6.2.1. Soutenir tous les acteurs responsables des activités d'accueil des étudiants internationaux et hors Québec pour faciliter leur intégration au sein du Cégep et dans la communauté régionale.
- 6.2.2. Développer une offre de formation unique et originale favorisant la mobilité tant à la formation régulière qu'à la formation continue.
- 6.2.3. Assurer la promotion, le développement structuré et le soutien de projets de mobilité entrante et sortante selon l'accessibilité des ressources financières.
- 6.2.4. Veiller à une répartition équitable des ressources pour la réalisation de projets de mobilité étudiante ou professionnelle.
- 6.2.5. Prévoir la mise en œuvre d'activités visant à recueillir des ressources financières pour soutenir les projets de mobilité.

6.3. Axe 3 – L'exportation du savoir-faire

Objectifs :

- 6.3.1. Miser sur un développement planifié, structuré et varié des ententes et des partenariats hors Québec et à l'international rendant possible le développement d'une offre de formation intéressante, des projets de mobilité entrante et sortante et l'exportation de notre savoir-faire.
- 6.3.2. Soutenir et accompagner le développement organisationnel et pédagogique à l'international.
- 6.3.3. Offrir des outils et un soutien aux membres du personnel dans les projets d'exportation du savoir-faire.

6.4. Axe 4 – Le positionnement et le rayonnement sur la scène internationale

Objectifs :

- 6.4.1. Assurer une diffusion à l'intérieur de notre communauté et chez nos différents partenaires de nos pratiques d'internationalisation.
- 6.4.2. Contribuer au développement socioéconomique du milieu à travers la réalisation de projets d'internationalisation dans une logique partenariale.
- 6.4.3. Assurer une présence stratégique, dynamique et actuelle sur la scène internationale à travers tous nos outils promotionnels.

- 6.4.4. Occuper une place stratégique en matière d'internationalisation en collaborant aux activités d'organismes québécois, canadiens et internationaux reconnus dans ce domaine.

7. RÔLE ET RESPONSABILITÉS

La mise en œuvre de la politique relève de la responsabilité de différents acteurs et instances au sein du Cégep de La Pocatière.

7.1. Étudiant

- Initier, préparer et réaliser des projets de mobilité sortante dans une perspective de réciprocité.
- Participer activement dans l'accueil et l'intégration des étudiants d'autres pays et d'autres communautés culturelles venant étudier ou suivre un stage au Cégep.
- Jouer un rôle d'ambassadeur du Cégep dans la réalisation de projets à l'étranger.

7.2. Membre du personnel

- Jouer un rôle de premier plan dans l'accueil et l'intégration de tous les étudiants et dans l'accompagnement des étudiants internationaux et hors Québec.
- Initier, accompagner ou réaliser des projets d'internationalisation de mobilité et de transfert de savoir-faire.

7.3. Responsable de programmes – ou coordonnateur (pour les départements sans programme)

En plus de son rôle et de ses responsabilités en tant que membre du personnel, il doit :

- Encourager et soutenir la mise en place des pratiques pour internationaliser la formation.
- Accompagner leur équipe enseignante dans des projets d'internationalisation.

7.4. Conseiller(s) chargé(s) de l'internationalisation

- Planifier et réaliser des activités de recrutement et de promotion des programmes de formation à l'international.
- Assurer la promotion et l'accompagnement dans la réalisation de projet de mobilité.
- Accompagner les étudiants dans le processus d'admission et d'inscription au Cégep.
- Voir au développement et à la mise à jour des outils promotionnels pour l'internationalisation du Cégep.
- Faire la promotion et encourager l'internationalisation de la formation.

- Accompagner les enseignants dans l'élaboration d'un projet en matière d'internationalisation de la formation.
- Assurer une veille stratégique dans le développement de projets de mobilité et d'internationalisation de la formation.
- Participer à la concrétisation d'ententes et de partenariats ainsi qu'au développement de projets à l'international et hors Québec.
- Assurer les réponses aux appels d'offres internationales.
- Participer aux représentations, aux activités de lobbying et aux relations internationales pour positionner le Cégep sur la scène internationale.
- Animer des tables de travail reliées à leurs responsabilités.

7.5. Comité « Cégep La Pocatière sans frontières »

- Proposer annuellement des priorités de développement international et un plan d'action à l'intention de la Direction générale.
- Veiller à la coordination des tables de travail internationales pour des actions concertées sur les quatre grands axes d'intervention.
- Veiller à la poursuite des objectifs des axes d'intervention de cette politique.
- Développer, soutenir et participer à la mise en œuvre d'actions de recherches de financement pour l'internationalisation en concertation avec les autres services du Cégep.
- Prioriser et valider les attributions des bourses et des supports financiers pour les projets de mobilité.

7.6. Gestionnaire chargé de l'internationalisation du Cégep

- Coordonner et superviser les activités d'internationalisation.
- Coordonner et animer le comité « Cégep La Pocatière sans frontières ».
- Assurer le leadership dans le développement en matière d'internationalisation dans le respect des objectifs et axes d'intervention de la présente politique.

7.7. Service des affaires étudiantes et communautaires

- Assurer l'accueil des étudiants internationaux et hors Québec.
- Définir et supporter les activités interculturelles favorisant l'intégration de tous les étudiants, notamment les étudiants internationaux et hors Québec.

7.8. Service de l'organisation scolaire

- Offrir un soutien et un encadrement particulier sur le plan du cheminement scolaire des étudiants internationaux et hors Québec.
- Assurer la gestion des processus entourant l'admission et l'inscription de la clientèle internationale et hors Québec.

7.9. Direction des études

- Superviser l'ensemble des acteurs et des services impliqués dans l'internationalisation de la formation qui sont sous sa responsabilité.
- Encourager et soutenir l'internationalisation de la formation offerte à l'enseignement régulier et à la formation continue (Extra Formation).
- Donner son approbation à tout projet en matière d'internationalisation de la formation.

7.10. Direction générale

- S'assurer de l'application et de la diffusion de la politique.
- Voir à la composition du comité « Cégep La Pocatière sans frontières ».
- Contribuer activement au positionnement stratégique du Cégep à l'échelle internationale et hors Québec.

8. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

La mise en œuvre de l'internationalisation du Cégep se fait avec un souci et un objectif d'autofinancement, notamment par :

- les applications sur des programmes de subvention, de bourses internationales des gouvernements du Québec et du Canada
- l'exportation autofinancée d'expertises et de savoir-faire
- des activités de financement
- la mise en place de partenariats et d'ententes

Le Cégep affecte annuellement des ressources destinées à encourager la participation et l'innovation en matière d'internationalisation du personnel et des étudiants.

Le Cégep peut s'associer à d'autres organismes, notamment la Fondation du Cégep de La Pocatière, pour assurer le rayonnement et la promotion sur la scène internationale ainsi que la mise en œuvre de projets de financement, de mobilité et de transfert d'expertise.

9. APPLICATION

La Direction générale est responsable de la mise en œuvre et de l'application de cette politique.

10. APPROBATION

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration le 18 mai 2016.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur dès son adoption. Elle sera révisée à la demande de la Direction générale ou du conseil d'administration.